INCIDENT

Une assez vive discussion s'élève entre le garde des sceaux et M. Rouanet, qui proteste contre les agissements d'une société franco-anglaise qui a pour but de faire entrer sur le marché, en violation de la loi, des valeurs de mines d'or et dans laquelle se trouvent des personnalités politiques.

M. Thabrieux. — L'examen du dossier de cette affaire sera terminé certainement à la fin de la semaine et je prendrai des résolutions dont je revendiquerai toute la responsabilité.

M. Barthou, de sa place. — Les prédécesseurs du cabinet actuel ont ordonné une instruction et déclaré qu'il n'y avait pas prescription. (Il s'agit des Chemins de fer du Sud.)

M. Rouanet. — Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement à réprimer les manœuvres frauduleuses de la Haute-Banque et à poursuivre toutes les complicités qui la protègent, et passe à l'ordre du jour ».

M. Naquet, qui doit faire un long discours, prie la Chambre de renvoyer la suite de la discussion. Le renvoi à lundi est adopté. La séance est levée à 6 heures 30.

CHEMINÉES D'USINES

Ces évènts de l'organisme industriel préoccupent les métallurgistes de Dusseldorf. C'est devant leur assemblée que M. A. Seif, ingénieur spécialiste, faisait, il y a peu de mois, une intéressante communication.

Les cheminées, chez nous, ne faisant point défaut, les idées de l'ingénieur allemand peuvent être appréciées par un grand nombre de nos lecteurs.

Il y a souvent nécessité de réparer une cheminée d'usine ou même de l'abattre, sans arrêter le service des générateurs.

Or, on rencontre des défauts, les uns dus aux influences atmosphériques, les autres produits par le fonctionnement même de la cheminée.

Pour les premiers, vu l'excellence des matériaux actuellement employés et surtout l'usage des briques radiales, ils se limitent toujours aux détériorations des joints, quel que soit le soin avec lequel les cheminées ont été rejointoyées.

Pour les seconds, ils sont plus nombreux : par exemple la surchage, c'est-à-dire quand la cheminée est devenue insuffisante en égard à la puissance accrue de vaporisation des générateurs ; elle s'infléchit alors et il se produit des fissures. Il en est de même quand des gaz non brûlés passent dans la cheminée et s'y enflamment, lorsque les gaz de combustion sont portés à une trop haute température ou que celle-ci subit des variations brusques.

La question qui se pose est celle-ci : Doit-on oui ou non interrompre le service des générateurs pendant la réparation ??

Si le travail doit être de peu de durée, il convient d'arrêter les feux. Mais toutes les fois qu'il est nécessaire de rejointoyer la cheminée, de combler les fissures, de poser des frettes, de la redresser, etc., etc., il est plus avantageux de le faire en marche.

Il faut noter que la question économique, interruption du travail de l'usine, ne vient ici qu'au second plan. Car il est évident, que par exemple le rejointoiement ne sera jamais aussi bien fait à froid qu'à chaud. Les joints fermés à froid s'ouvrent après l'allumage ; il en serait de même si l'on avait à redresser la cheminée. Celle-ci étant à chaud, les matériaux d'agrégation qu'on coule dans les joints sèchent plus rapidement et plus uniformément.

Mais pour faire ces réparations à chaud, il faut renoncer à l'avantage de se servir des échelles intérieures et recourir soit à des échelles extérieures, avec sujétion de tasseaux, de consoles à encorbellement ou de très coûteux échafaudages. Tous ces systèmes ont des inconvénients trop longs à énumérer.

C'est pour y obvier qu'une maison de Dusseldorf a imaginé un autre mode d'ascension des cheminées et c'est ce qui peut davantage nous intéresser.

Dans ce système, on entoure la cheminée d'une chaîne spécialement construite à cet effet et on boulonne solidement un pourtour.

Dans les maillons de cette chaîne (analogue aux chaînes à maillons mobiles des chaînes à godets), on pose des consoles en encorbellement, qui ne peuvent être retirées des maillons que lorsqu'elles sont soulevées. L'ascension se fait ainsi rapidement et le pourtour de la cheminée n'est point percé de trous inutiles. L'ouvrier emporte avec lui une échelle de corde et la fixe au sommet. Les réparations sont effectuées au fur et à mesure de la pose de la chaîne et le travail est terminé quand l'ouvrier arrive en haut.

Ce procédé nouveau, par sa simplicité, peut trouver chez nous de nombreuses et fréquentes applications.

NOUVELLES DU JOUR

La France représentée à l'inauguration du monument élevé à Mac-Mahon à Magenta

Paris, 25 mai. — Indépendamment du général comte de Vaulgrenant, commandant du 15e corps, la mission chargée de représenter l'armée à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du maréchal de Mac-Mahon à Magenta, comprendra les deux officiers d'ordonnance du général et le capitaine Patrice de Mac-Mahon, fils du maréchal, déjà autorisé à s'y rendre pour représenter sa famille.

Le maire de Magenta, M. Brocca, a été reçu de nouveau cet après-midi par le ministre des affaires étrangères ; ce soir un banquet lui est offert par les membres de la colonie italienne à l'*Hôtel du Lion d'or*.

La visite du Président de la République à l'Ecole polytechnique

Paris, 25 mai. — On avait tenu secrets le jour et l'heure de la visite de M. Félix Faure à l'Ecole polytechnique. Le Président a fait inopinément cette visite aujourd'hui dans l'après-midi, accompagné du général Tournier et des commandants Bourgois et Moreau.

Il a été reçu par le ministre de la guerre, les généraux André et Deloye et les professeurs de l'Ecole.

Paris, 25 mai. — Au cours de sa visite à l'Ecole polytechnique, M. Félix Faure a remis la croix de la Légion d'honneur à M. Collandreau, professeur d'astronomie, les palmes d'officier de l'instruction publique au général André, la médaille militaire au sergent-major Henry, et une médaille d'honneur à la Sœur Henri, supérieure des religieuses attachées à l'infirmerie.

Les médailles d'honneur du Salon des Champs Elysées

Paris, 25 mai. — Le jury du Salon des Champs-Elysées a procédé, aujourd'hui, aux divers scrutins pour les médailles d'honneur.

Le scrutin n'a donné aucun résultat définitif. Pour la peinture : MM. Henri Martin et Hébert arrivent en tête avec 44 et 38 voix ; en sculpture : la médaille d'honneur est attribuée à M. Bartholdi ; en architecture, la médaille n'est pas décernée.

Paris, 25 mai. — La médaille d'honneur de peinture a été décernée au 3e tour de scrutin par 239 voix à M. Hébert, contre 75 à M. Henri Martin.

M. Hébert expose un tableau intitulé « le Sommeil de l'Enfant Jesus. »

La médaille de la gravure a été attribuée à M. Charles Baude.

Sculpture : M. Bartoli expose la Suisse secourant les douleurs de Strasbourg, pendant le siège de 1870, groupe en marbre ; ce monument est érigé à Bâle.

Les députés socialistes et le régime des boissons

Paris, 25 mai. — MM. Edouard Vaillant, Chauvière, Thivrier, Coutant, Gérault-Richard, Guesde, Rouanet et plusieurs autres députés socialistes viennent de déposer un amendement au projet relatif à la réforme des boissons, tendant à supprimer tous les droits actuellement perçus sur les vins, cidres et hydromels, et sur le thé et le café ; à supprimer également — et sans exception d'aucune sorte — le privilège des bouilleurs de cru ; à instituer le monopole d'Etat de l'alcool (fabrication et rectification) qui devra être complétement réalisé dans le délai de 3 ans ; et enfin à établir, dans le délai d'un an, pour toutes les villes et communes qui perçoivent des taxes, un projet de suppression totale de leur octroi et de son remplacement par une imposition de la richesse acquise.

Les socialistes reprennent là le projet que déposa autrefois M. Jamais, en y ajoutant quelques dispositions de la proposition de M. Alglave. Il n'y a que la proposition d'impôt sur la richesse acquise qui leur appartienne en propre.

La taxe sur les étrangers

Paris, 25 mai. — Nous avons interviewé M. Bazile sur une proposition de loi qu'il avait déposée il y a quelques mois, et qu'il vient de reprendre aujourd'hui, proposition relative à l'établissement d'une taxe militaire de deux francs par mois applicable aux étrangers résidant en France.

« Le dernier recensement, nous dit le député de la Vienne, évalue à onze cent mille et quelques le nombre des étrangers établis en France et y vivant du produit de leur travail.

» Exemptés naturellement du service militaire, on voit tout de suite l'avantage qu'ils retirent de cette situation spéciale au regard de nos compatriotes.

» Ma proposition ne constitue pas un acte de protectionisme ; elle a simplement pour but de faire supporter, à très juste titre, aux étrangers une petite partie des charges qui pèsent sur nos nationaux.

» Ce n'est donc pas l'inauguration d'un système prohibitif du travail national dirigé contre les étrangers que je demande ; c'est une simple mesure d'équité que je réclame.

» Je propose donc de soumettre à une taxe militaire de deux francs par mois, tous les étrangers résidant en France, et y exerçant une profession, un commerce ou une industrie. Mon dispositif rend en outre responsables du paiement de cette taxe toutes les personnes qui emploieront des étrangers, à quelque titre que ce soit, et qui seront tenues d'en faire la déclaration à la mairie de leur résidence.

» Enfin des amendes variant de 75 à 250 fr. et pouvant être doublées, en cas de récidive, seraient applicables à tous les contrevenants. »

La proposition de M. Bazile a été renvoyée à la Commission du travail.

Le gouverneur civil du Soudan remplacé par un militaire

Paris, 25 mai. — Du *Rappel* de demain :

« Nous croyons savoir que M. Chautemps a résolu de rétablir un gouverneur militaire au Soudan. M. Grodet, le gouverneur actuel, serait rappelé. Son remplaçant serait le colonel Archinard, qui a si longtemps dirigé les expéditions de cette région. »

L'ancien maire d'Albi, le citoyen Calvinhac, condamné à 40 jours de prison

Albi, 25 mai. — Le Tribunal correctionnel a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire Mazem contre Baudot et le fameux M. Calvinhac.

Ceux-ci sont condamnés à 40 jours de prison, avec application de la loi Bérenger, pour avoir injurié le maire, M. Mazem, dans l'exercice de ses fonctions.

L'installation des conseillers municipaux socialistes de Saint-Etienne

St-Etienne, 25 mai. — Ce soir a eu lieu, en séance publique, l'installation des quinze conseillers municipaux socialistes qui ont violemment protesté contre la construction d'un hôpital dans le quartier Bellevue.

La réception des nouveaux élus a provoqué de bruyants incidents entre la majorité et la minorité.

Les socialistes ont déclaré que les membres de la majorité n'avaient plus la confiance de leurs électeurs et devraient donner leur démission.

Le public, qui était nombreux, a fait nettement cause commune avec les socialistes et il s'est produit un gros tumulte.

Le maire a dû faire évacuer la salle par la police. Les membres de la majorité ont alors refusé de siéger et sont sortis, après avoir signé une protestation.

Le maire a été obligé de lever la séance, car le tumulte était à son comble.

Devant la porte, plusieurs groupes ont manifesté violemment en faveur des socialistes.

Une mutinerie dans un établissement d'assistance à Courville

Chartres, 25 mai. — Les pensionnaires de l'établissement départemental d'assistance de Courville se sont mutinés sans que l'on sache exactement pourquoi. Après avoir chassé le directeur et tous les employés, ils se sont barricadés dans le dépôt.

La gendarmerie de Courville a demandé des renforts à Chartres. Le préfet, le procureur de la République et la brigade de gendarmerie de Chartres viennent de partir pour Courville.

Depuis 18 mois que l'établissement existe, c'est la seconde mutinerie qui se produit.

Une mêlée épouvantable. — Manœuvres de nuit

Alger, 25 mai. — Un accident très grave, tenu secret par les autorités militaires, s'est produit, mardi, à dix heures du soir, sur le plateau de la Mecque, situé entre Koba et le Gué de Constantine, à 10 kilomètres d'Alger.

Des manœuvres de nuit avaient lieu pour un bataillon de zouaves et deux escadrons de chasseurs d'Afrique.

Soudain, sur un ordre donné, les deux escadrons partirent ventre à terre dans la nuit noire. Ils se heurtèrent. Une mêlée épouvantable se produisit.

Dix-sept hommes ont été blessés, dont deux grièvement, et deux chevaux ont été tués.

Les manœuvres de nuit pour la cavalerie étant interdites, l'autorité militaire est responsable de l'accident.

Révolte des Chinois de Formose

Shanghaï, 25 mai. — Le bruit court ici que les Chinois de l'île Formose, refusant de reconnaître les ordres venus de Pékin, se seraient révoltés. Le gouverneur de Formose aurait pris le titre de Président de la République. On ajoute même qu'il aurait notifié aux consuls étrangers la proclamation de la République.

Copenhague, 25 mai. — Une dépêche privée qui vient de parvenir confirme la proclamation de l'indépendance de Formose.

Londres, 25 mai. — La nouvelle de la proclamation de la République de Formose est considérée comme exacte. Elle est publiée ici. Un gouvernement provisoire a été formé et a pris des mesures immédiates pour organiser la résistance contre les troupes japonaises.

Les incendies en Russie. — Sinistres inquiétants

Saint-Pétersbourg, 25 mai. — L'opinion publique commence à s'émouvoir sérieusement de la fréquence des incendies considérables qui éclatent depuis quelques jours sur le territoire de l'Empire.

Dernièrement, la ville de Brest-Litivsk était presque entièrement détruite par le feu. Quelque temps après, Robrin et Bouchany dans le gouvernement de Grodno et Mokchany dans celui de Penusa ont été en partie la proie des flammes.

Aujourd'hui, on apprend qu'un incendie vient de détruire huit quartiers de la ville de Vishni-Volotchok.

Une grave affaire dans l'Est

Nancy, 25 mai. — Un vol audacieux a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi à la gare de Pont-St-Vincent. Des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau du chef de gare et enlevé le coffre-fort contenant une somme de 1656 francs.

Dans une charrette, également volée à la gare, on a retrouvé le coffre éventré et vide. Outre l'argent, il contenait certains documents relatifs à la mobilisation, quatre graphiques intéressant la gare de Pont-Saint-Vincent et les gares voisines.

Les malfaiteurs ont ouvert deux plis sur quatre. Après quoi, il les ont abandonnés ainsi qu'un chèque et d'autres papiers.

Ce vol a causé dans toute la région de l'est une vive émotion.

Un casino incendié

Rouen, 25 mai. — L'incendie du casino de Forges-les-Eaux est attribué à une fuite de gaz. L'établissement, construit en bois, a brûlé comme une allumette.

La salle des fêtes, le théâtre, le cercle, la bibliothèque ont été détruits, mais l'établissement thermal est intact. Les pertes, couvertes par une assurance, sont d'environ 150,000 fr.

L'incendie n'occasionnera aucune interruption de la saison des bains.

Réunion du Conseil des ministres

Paris, 25 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Le ministre de la guerre a communiqué au conseil des ministres la dépêche qu'il a reçue du général Duchesne et que nous donnons d'autre part.

LES FÊTES D'ANGERS

M. André Lebon, ministre du commerce, chargé de représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu demain à Angers, partira ce soir de Paris.

LE MONUMENT DE MAC-MAHON A MAGENTA

M. Hanotaux a fait savoir que M. Brocca, syndic de la municipalité de Magenta, présenté par l'ambassadeur d'Italie à Paris, a demandé aux ministres des affaires étrangères et de la guerre que l'armée française soit représentée à l'inauguration du monument du maréchal de Mac-Mahon.

Le ministre de la guerre a désigné, à cet effet, le général de Vaulgrenant, commandant le 15e corps d'armée, ancien officier d'ordonnance du maréchal.

La famille du maréchal sera représentée à la cérémonie par le capitaine de Mac-Mahon.

L'affaire Wilde

Un nouvel incident, qui cause à Londres une sensation très grande, s'est produit au cours du second procès d'Oscar Wilde.

Le juge a écarté la principale charge pesant sur l'accusé par suite du manque de preuves quant aux déclarations d'un témoin important.

En conséquence, la cause a été remise.

La foudre. — Vingt personnes atteintes

Metz, 25 mai. — Pendant un violent orage qui avait éclaté avant-hier après-midi, une vingtaine de personnes s'étaient refugiées sous le porche de l'église d'Abancourt, dans l'arrondissement de Thionville, lorsque la foudre tomba sur le clocher. Toutes les personnes furent projetées sur le sol et perdirent connaissance. Plusieurs furent grièvement brûlées.

La dissolution du Parlement anglais

Il se passe en ce moment en Angleterre, dit le *Figaro*, bien des choses intéressantes, et l'on ne saurait suivre avec trop d'attention ce qui se prépare.

Il est clair que les jours du cabinet présidé par lord Rosebery sont comptés, et qu'avant qu'il soit longtemps les électeurs seront appelés à nommer de nouveaux députés, à choisir une fois de plus entre la politique de lord Salisbury et celle des libéraux : heureux Anglais qui savent au moins ce qu'ils ont à choisir !

Il est évident que la nouvelle de la discussion des Communes sera démentie officiellement, le parti au pouvoir aimant, en Angleterre, à surprendre ses adversaires par la soudaineté de sa décision — mais il n'en est pas moins vrai qu'on se prépare des deux côtés au combat avec ardeur et que les candidats sont prêts à agir dans toutes les circonscriptions aussitôt que le signal sera donné.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,20** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	Rue de la Chaussée, 2
Rue du Bois, 13;	Rue Decrême, 37,
Rue de l'Industrie, 2;	Rue Turgot, 68,
Rue Pierre-de-Roubaix, 15;	Place de la Gare, 122
Rue Pierre-de-Roubaix, 38;	Grande-Rue, 38.
Place d'Amiens, (Mayot, boul.);	Rue de la Fosse-aux-Chênes 1
Rue d'Halle, 36;	A TOURCOING
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4;
Rue de Tourcoing, 153	Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 123;	Rue du Tilleul, 15.
Boulevard de Strasbourg, 126;	A CROIX
Rue Corneille, 7;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Collège, 71 bis;	A WATTRELOS
Rue de la Halle, 9;	Salembier-Holtebecq, r. Carnot
Boulevard de Paris, 21,	A LILLE
Rue Notre-Dame, 27;	Rue Royale, 38, épic. Davernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et surles mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87930

NOBLE COLÈRE

Comme Caton, l'ancien répétait sans relâche :
Sus aux Carthaginois ! **Delenda Carthago !**
Ainsi, mauvais savons, contre vous, je me fâche:
Je ne veux employer que l'excellent Congo.
H. de la P., d'Angers, au savonnier Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

« **L'Égalité** » veut avoir l'air de répondre à nos observations sur l'indifférence montrée par les ouvriers métallurgistes envers les syndicats socialistes. En réalité, elle se contente de dénaturer la pensée et jusqu'au texte de notre article.

Il lui serait trop désagréable de reconnaître que nous conseillons l'association indépendante aux métallurgistes...

Songez-y donc !

L'association indépendante, ce sont les syndicats ouvriers s'occupant seulement des intérêts ouvriers; c'est l'argent des travailleurs servant enfin aux travailleurs au lieu de servir aux politiciens collectivistes.

Qu'adviendra-t-il, le jour où, dans la Ville Sainte, tous les syndicats ouvriers, jugeant qu'ils ont été trop exploités, adopteront ce principe, dicté par la sagesse et le bon sens, de garder pour eux leurs cotisations ?

Cette pensée trouble d'autant plus l'*Egalité* qu'elle entrevoit tout comme nous l'aube de ces temps nouveaux.

A. R.

A propos de l'enterrement civil de M. Victor Poulain, conseiller municipal. — Une protestation de la famille. — On sait que M. Victor Poulain, conseiller municipal socialiste de Roubaix, décédé mercredi, sera enterré aujourd'hui dimanche, à quatre heures, par les soins de la Libre-Pensée.

A ce sujet, nous avons reçu de M. Poulain père la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de publier :

« Roubaix, le 25 mai 1895.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Nous avons la douleur d'apprendre que les funérailles de notre fils, frère et beau-frère, Victor Poulain, conseiller municipal, seront purement civiles, et auront lieu demain à quatre heures.

» Nous croyons de notre honneur et de notre devoir de déclarer publiquement que nous ne sommes pour rien dans cette décision, et que nous ne participerons, en aucune façon, aux manifestations que la Libre-Pensée pourrait organiser à cette occasion.

» Nous faisons appel à votre bienveillance et à votre impartialité pour vouloir bien insérer notre lettre dans votre estimable journal.

» Signé : Poulain père, et les frères du défunt. »

Unions de la Paix sociale. — La section roubaisienne des Unions de la Paix sociale, d'accord avec la *Ruche roubaisienne*, société pour la construction de maisons ouvrières, a organisé une réunion pour le lundi 27 courant, à huit heures du soir, à l'Hippodrome, avec le concours de MM. Georges Picot, membre de l'Institut, et Alexis Delaire, secrétaire général des Unions de la Paix sociale.

M. Picot est l'un des membres les plus éminents de l'Institut et ses magnifiques travaux sur les institutions politiques et économiques de l'ancienne France l'ont merveilleusement préparé à traiter des questions sociales contemporaines à la solution desquelles il se dévoue avec un zèle d'apôtre. Quant à M. Delaire, confident de la pensée de l'illustre Le Play, c'est l'incarnation même de cette école qui a pris le beau nom d' « Unions de la Paix sociale » et dont toute la préoccupation est de le justifier.

MM. Picot et Delaire sont bien connus dans le Nord et particulièrement à Roubaix et à Tourcoing où leur visite de l'an dernier a laissé un vivant souvenir; l'empressement qu'ils montrent à revenir parmi nous, bien que sollicités de toutes parts, est un honneur qu'il convient de reconnaître en se rendant en nombre à la réunion de l'Hippodrome; que nos amis, que toutes les personnes désireuses de s'instruire sur les moyens de remédier à la situation troublée de nos relations sociales veuillent bien considérer le présent avis comme une invitation pressante.

La conférence de M. Jacquier. — Nous rappelons que la conférence sur Jeanne d'Arc, que doit faire M. Jacquier, avocat, professeur de droit à la Faculté libre de Lyon, aura lieu mardi, à 8 h. 1/2, à la Maison des Œuvres, Grande-Rue.

Le sujet qui sera traité et la réputation de l'éminent avocat assurent à cette conférence un succès complet.

Les portes seront fermées à 8 h. 1/2; les lettres d'invitation seront rigoureusement exigées au contrôle.

Les régates du Blanc-Seau. — C'est aujourd'hui, dimanche, qu'ont lieu sur le canal, au Blanc-Seau, les régates organisées par le Club nautique *Trois-Etoiles*. Si le beau temps se maintient, cette fête promet d'attirer les curieux en foule.

La mise en état de viabilité de la rue Blanqui. — Par arrêté préfectoral, la rue Blanqui, anciennement rue Mazarin, comprise entre les rues d'Aguesseau et Colligny, est classée dans le réseau des voies publiques municipales de Roubaix.

Le plan des alignements sera déposé, pendant un mois, au Secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Le conseil de révision. — Les jeunes gens ajournés des classes 1892 et 1893, et ceux de la classe de 1894 du canton de Roubaix Ouest, (Croix et Wasquehal), seront examinés par le conseil de révision dans sa séance du lundi 27 mai courant.

Les opérations commenceront à huit heures et demi précises du matin.

La revue d'appel. — A l'issue des opérations du conseil de révision aura lieu, à 10 heures 1/2, sur la Grand'Place de Roubaix, la revue d'appel des territoriaux de la classe de 1874, des trois cantons de Roubaix.

Les habitations à bon marché. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« *Le Progrès* », établi provisoirement à l'estaminet de « l'Abondance », rue de Mouveaux, 66, a l'honneur de porter à la connaissance de tous les sociétaires qu'un bureau est établi rue de l'Italie, 48, où on peut obtenir tous les renseignements possibles concernant la société, des jetons pour l'achat du pain, y sont à la disposition des adhérents.

» Une grande réunion aura lieu aujourd'hui dimanche 26 mai à 6 heures du soir, dans son local « à l'Abondance. »

» L'ordre du jour comportera : l'élection définitive du Conseil d'administration, de contrôle et plusieurs commissions à seule fin de se constituer légalement et se conformer pour obtenir les faveurs que la loi accorde à des installations ouvrières de ce genre.

« Les personnes désireuses de se faire inscrire sont priées de venir à la réunion à l'heure précise ».

Tir aux pigeons. — L'Union Régionale des Tireurs aux pigeons organise un grand tir international, au Stand du Breucq, à Roubaix, pour le dimanche 26 mai; en voici le programme :

A 1 heure, poule à 26 mètres. A 2 heures précises, grand prix. — 1er prix, une bourse de 700 fr. et une médaille en vermeil; 2e, id. 200 id. argent; 3e, id. 100 id. bronze. Entrée : 30 fr. — 7 pigeons Handicap. — Après, poule à 28 mètres. Poule Handicap. Poule à 25 m. Doublé. — Pigeons d'essai à partir de 10 heures. — Règlement du Cercle des Patineurs. — Le Stand est desservi par la ligne de tramways de Lille à Roubaix, départ toutes les demi-heures.

L'Œuvre de la Bouchée de pain. — Reçu 4 francs de la société des « Anciens sous-officiers français », reliquat du voyage à Bapaume.

Une grève partielle. — Soixante tisserands sur cent quatre-vingt quinze occupés chez M. Achille Deldalle, fabricant, rue de Lorraine, se sont mis en grève, samedi matin, réclamant une augmentation de salaire.

A deux heures de l'après-midi, quelques délégués se sont présentés à l'établissement et ont eu une entrevue avec M. Deldalle.

L'entente n'ayant pu se faire, les délégués se sont retirés en déclarant que la grève continuerait.

Les soixante grévistes sont les tisserands jaquaristes.

Tapis. — Aujourd'hui, dimanche, ouverture des magasins d'ameublement de M. G. Rohart-Mahieu, à l'angle de la rue du Moulin et du boulevard de Paris, Dépôt de la maison Honoré frères, de Tourcoing. Papiers peints, linoléum et brosserie.

Un homme brûlé vif. — A l'occasion de la ducasse du Coq-Français, M. Henri Montignies, marchand de pommes de terre frites, avait installé jeudi dernier sa baraque, rue de Maubeuge, et devait la démonter samedi matin. Deux de ses domestiques, qui couchent dans la baraque, avaient un peu fêté le lendemain de la ducasse. Ils ne rentrèrent que vers minuit, vendredi, et se mirent à table.

Tous deux s'endormirent sur place, laissant allumée une lampe à pétrole.

A une heure du matin, M. Henri Montignies, qui couchait dans sa voiture de forain, placée près de la baraque, fut réveillé par des cris affreux. Il se leva aussitôt, pénétra dans la baraque, où il vit, se débattant dans les flammes, l'un de ses domestiques, Richard Dupire; quant à son camarade, la frayeur l'avait pour ainsi dire paralysé.

M. Montignies prit du linge qu'il inonda d'eau froide, et après bien des efforts, parvint à éteindre les flammes, et à sauver d'une mort certaine son malheureux employé.

Mais Richard Dupire avait été cruellement brûlé sur presque tout le corps. On manda tout de suite M. Noyon, médecin, qui, après un premier pansement, a fait conduire le blessé à l'Hôtel-Dieu. Richard Dupire est âgé de 26 ans.

Son état est très grave.

On suppose qu'en dormant, appuyés sur la table, les deux domestiques auront fait tomber la lampe, dont le pétrole enflammé aura atteint les vêtements de Dupire.

M. Squivée, commissaire de police, a, d'ailleurs, ouvert une enquête à l'effet de connaître les causes de ce grave accident.

Une descente du parquet. — En vertu d'une commission rogatoire, M. Delalé, juge d'instruction à Lille, agissant pour le compte de la justice belge, a fait, samedi matin, une descente à Roubaix. M. Delalé était accompagné de son greffier, M. Planque. Le magistrat s'est rendu rue de la Balance, chez Mme veuve Delgrange, où il a interrogé l'ami d'un détenu belge, Ademar Vandenocke, inculpé de divers vols commis sur le territoire français.

Une voiture en fourrière. — En passant, samedi, vers quatre heures, rue de l'Alma, M. Pelletier, préposé en chef de l'octroi, accompagné du sous-brigadier Lesage, a fait arrêter une voiture qu'il supposait avoir passé l'octroi sans faire de déclaration. Le conducteur, qui habite Croix, protesta d'abord, et affirma avoir perdu son récépissé. Pressé de questions, il finit par avouer avoir passé sa marchandise — une cinquantaine de jambons — sans l'avoir déclarée.

M. Pelletier a fait alors mettre en fourrière cheval et voiture ; mais le conducteur ayant transigé, l'attelage lui a été rendu, et l'affaire en est restée là.

Un enfant blessé par une voiture. — Dans l'après-midi de samedi, vers cinq heures 1/2, des enfants s'étaient groupés autour d'un chien qui venait d'être écrasé, rue du Tilleul, par une voiture. A ce moment la voiture de M. Dubois, boulanger, habitant cette rue, vint à passer, et l'un des enfants, Georges Prouvost, âgé de onze ans, n'ayant pu se garer à temps, fut renversé par elle.

Une roue lui a passé sur la jambe gauche, lui faisant des contusions, heureusement peu graves ; l'enfant a également été blessé au front en tombant. Le sang s'est abondamment échappé de cette dernière blessure.

Un voisin, M. Vandorselaere, peintre, prit le jeune Prouvost dans ses bras et le transporta chez ses parents, 135, rue du Tilleul. Là, des soins lui ont été donnés par M. Noyon, médecin, qui a suturé la plaie du front.

Quelques jours de repos suffiront au complet rétablissement du jeune blessé.

Une tentative de suicide. — A la suite d'une discussion survenue samedi, vers midi, entre les époux Victor Michels, dont le mari est cordonnier, rue Marquisat, la femme Michels, née Clémence Vantuycom, âgée de 32 ans, ménagère, a tenté de se suicider, en se pendant, à l'aide d'une corde, dans le grenier de son habitation.

Victor Michels était déjà reparti, et ce sont les enfants qui, s'étant mis à la recherche de leur mère, la trouvèrent pendue, mais vivant encore. Aux cris poussés par les malheureux enfants, un voisin, M. Clotaire Bérenger, monta au grenier et coupa la corde assez à temps.

La femme Michels, qui est mère de sept enfants, dont l'aîné n'a que douze ans, a reçu des soins énergiques qui l'ont ramenée à la vie.

Comme, dans le quartier, le bruit courait que Michels avait lui-même pendu sa femme, M. Broigne, commissaire de police, a ouvert une enquête de laquelle il résulte que ce bruit n'avait pas sa raison d'être.

Un accident rue Jacquart. — Une septuagénaire, la femme Virginie Delcroix, en tombant accidentellement chez elle, samedi matin, s'est fracturé l'avant-bras droit. Elle a reçu les soins de M. le docteur de Chabert, qui l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Vol d'un porte-monnaie. — Dans la matinée de samedi, une ménagère de la rue du Coq-Français, Mme Lefebvre, était occupée à faire des achats sur la Grande Place, lorsqu'en voulant solder le montant de ses dépenses, elle ne trouva plus son porte-monnaie, qui contenait douze francs. Mme Lefebvre, fort désappointée, raconta le fait à un agent de police, qui a rédigé un rapport.

Les autorisations de bâtir. — Sont autorisés à construire : MM. Augustin Fourez, un magasin rue Darbo; Jean Créteur, une maison rue des Fleurs; H. Garry, deux maisons, chemin de la Maquélerie; Mme veuve Leponcre, une maison rue du Carligniau; Mme veuve Mazure, surélévation d'une maison rue de la Gare; M. Edmond Ternynck, une maison, rue de Barbieux; Mme veuve Mulliez, une maison et mur de clôture rue d'Inkermann.

Le goût des voyages s'est extraordinairement développé de nos jours. Les récits des explorateurs, les relations des excursionnistes excitent le désir de connaître ces pays encore ignorés. Malheureusement, ces pérégrinations lointaines ne sont pas à la portée de toutes les bourses; mais il est un moyen très économique de se transporter.. par la pensée dans les contrées transocéaniques, et ce moyen, nous le devons à la science.

Les progrès de la photogravure ont permis de reproduire, avec une netteté et un fini admirables, les vues de monuments, de villes, de sites les plus pittoresques, de faire revivre, en un mot, sous les yeux, tout un monde qui s'agite aux antipodes.

Si nos lecteurs veulent se convaincre que nous n'exagérons en quoi que ce soit, qu'ils réclament aux porteurs du *Journal de Roubaix* le port-folio n° 5 d'*Un voyage à travers la République d'Amérique*, mis en vente au prix de 0,60 c. et 0,75 c. par poste. Ils y admireront le *Bowling Green*, berceau de New-York, des vues de la Floride avec sa riche végétation, de la Pennsylvanie, de la Colombie, du Texas, du Minnesota, etc. Mais une froide nomenclature serait incapable de rendre l'intérêt que présente cette publication réellement artistique. Nous préférons y renvoyer nos lecteurs.

Vient de paraître le 7e fascicule. 93464

Croix. — *Une rixe entre femmes.* — Deux voisines, les femmes Cauchy et Truchet, habitant la rue Guizot, à Croix, se sont prises de querelle, vendredi après-midi, au sujet de pierres lancées dans le jardin de l'une d'elles. Au cours de la dispute, la femme Cauchy a porté à sa voisine un coup de vase, et lui a fait ainsi à la tête une blessure profonde de deux centimètres, d'où le sang a coulé abondamment.

Mme Truchet a reçu les soins de M. le docteur Morival.

M. Séguin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

— *Un précoce voleur.* — Un gamin de 14 ans, le jeune Renard, demeurant Grand'Rue, à Croix, s'est introduit, vendredi, dans la soirée, chez Mme Redon, sa voisine, à qui il a dérobé une somme de 25 francs, renfermée dans un garde-robe.

M. Séguin, commissaire de police, a dressé procès-verbal contre ce précoce malfaiteur qui, d'ailleurs, n'en est pas à son coup d'essai.

Wasquehal. — *Une arrestation mouvementée.* — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Lille, les gardes champêtres Wanin et Selosse, de Wasquehal, et Delmarre et Rousselle, de Marcq-en-Barœul, ont procédé à l'arrestation d'un sujet belge, Galle Adolphe, âgé de 26 ans, expulsé de France, ouvrier à la briqueterie de M. Delcourt, au hameau du Petit-Cottigny, à Wasquehal.

Cet individu est inculpé d'avoir participé à la tentative d'assassinat commise, il y a quelque temps, sur la personne d'un garde forestier de Bondues.

Quand les gardes se présentèrent dans la baraque où il logeait, Galle voulut se révolter. Terrassé et ligotté aussitôt, ses camarades de travail semblaient se concerter pour le délivrer : mais le garde Wanin prit son revolver et menaça, si l'un d'eux faisait un pas de lui faire un mauvais parti. Cette attitude énergique les calma, et les gardes emmenèrent Galle à Marcq-en-Barœul, où il a été écroué à la prison municipale. Samedi matin il a été dirigé sur la prison de Lille, à la disposition de M. le procureur de la République.

— *Un jeune conscrit qui veut se noyer.* — Un jeune homme de Wasquehal nommé Calleboul, étant pris de boisson, a tenté de se noyer, samedi vers une heure de l'après-midi, en voulant se jeter dans l'écluse près le Pont de Wasquehal. Il s'était déshabillé, et allait mettre son projet à exécution, quand deux passants l'en empêchèrent.

On ne sait pour quel motif ce jeune homme a voulu attenter à ses jours.

— *La tombola.* — La commission de la Fanfare de Wasquehal rappelle aux personnes qui ont promis des lots pour la tombola de vouloir bien les faire parvenir au siège de la société le plus tôt possible, le tirage devant avoir lieu incessamment.

Les détenteurs de livres à souche sont également priés d'activer le placement des billets.

Fiers le Breucq. — *Le festival.* — Voici la liste des sociétés qui prendront part au grand festival international de musiques, orphéons et trompettes, qui aura lieu le dimanche 16 juin 1895, à 3 heures après-midi :

1. Peloton de cavaliers costumés. 2. Sapeurs-pompiers, Croix. 3. Fanfare, Breucq. 4. Union des Trompettes, Roubaix. 5. Chorale la Liberté, Breucq. 6. Fanfare municipale, Fiers. 7. Union Choçale, Fiers. 8. Trompettes, Wasquehal. 9. Orphéon les Sans Soucis Roubaisiens, Roubaix. 10. Fanfare, Sainghin-en-Mélantois. 11. Chorale la « Muse des Travailleurs du Blanc-Seau », Tourcoing. 12. Harmonie municipale, Croix. 13. Union Chorale, Croix. 14. Sapeurs-pompiers, Comines (France).

15. Harmonie l'Etoile Philharmonique, Roubaix. 16. Chorale Arts et Progrès, Tourcoing. 17. Fanfare, Wasquehal. 18. Chorale Les Amis-Réunis, Wasquehal. 19. Union des